

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq le 17 du mois de février à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 11/02/2025

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, REAL-LEFAY Sandra, LAVY Christèle, GILBERT Pierre, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, DOMBRAT Philippe, GENOUD Monique, HERITEAU Annelise, HUBER Sandrine, MERMIN Philippe, GIRAULT Jean-Michel, MARSAN Christelle, GROSS Alain, TOURNIER Didier, CHAPUIS Estelle, FAVRAT Magali, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick, TROLLET Christine

ABSENT(s) EXCUSES :

MAGNIEZ Anne a donné procuration à LAVY Christèle, DEHEDIN José, BIAGINI Stéphane, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : DOMBRAT Philippe

D2025_021713-Annule et remplace la précédente pour erreur matérielle

(Tableau tarifs erroné)

OBJET : Grille tarifaire spectacles de l'EMMTD

Rapporteur : Philippe MERMIN

Dans le cadre de futurs spectacles à dimension professionnelle ou semi professionnelle proposés par l'école de musiques EMMTD, et notamment de la comédie musicale « Le Roi Lion » qui se déroulera le samedi 12 avril 2025 à la salle des fêtes de Bons-en-Chablais, il est proposé d'instaurer une tarification à l'entrée au public. Afin de pouvoir lancer la communication de cet événement majeur sur la commune, il est nécessaire que les tarifs d'entrée soient définis. Il est donc proposé au Conseil Municipal de faire évoluer la grille de tarifs spectacles de l'EMMTD 2023-2024, adoptée par délibération n°D2023_051511 du 15 mai 2023 en la remplaçant par la grille tarifaire suivante :

TARIFS SPECTACLES 2025									
Catégorie tarif	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F	Tarif G	Tarif H	Tarif I
Normal	7	10	12	15	20	25	30	35	40
Réduit	5	7	9	12	16	20	24	28	32

Pour estimer la catégorie tarifaire d'un spectacle, la méthode suivante est proposée :

Prix moyen par billet = Coût total / Nbre de places vendues estimées + imprévus

- **Comment définir le coût total :** coût de la prestation ou coût de production liés à la création et à la réalisation du spectacle + coût logistique (déplacements, hébergement, restauration, etc.).
- **Comment définir une estimation de places vendues :**
 - Nombre total de places disponibles dans la salle.
 - Estimer un taux de remplissage réaliste (70 % pour être prudent).

- **La marge « imprévu »** : elle s'élève à 20% et est importante pour couvrir les frais liés à d'éventuels imprévus en termes de fréquentation notamment. Ce pourcentage s'ajoute au coût total divisé par le nombre de places vendues estimées

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De Valider la grille des tarifs spectacles selon le principe du choix par les élus sur proposition de la direction de l'EMMTD de la gratuité ou du tarif le plus adapté (de A à I)
- De Valider le principe de tarifs réduits des tarifs spectacles pour les Jeunes de moins de 12 ans

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De Valider la grille des tarifs spectacles selon le principe du choix par les élus sur proposition de la direction de l'EMMTD de la gratuité ou du tarif le plus adapté (de A à I)
- De Valider le principe de tarifs réduits des tarifs spectacles pour les Jeunes de moins de 12 ans

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Olivier JACQUIER



Le secrétaire,

Philippe DOMBRAT